

## Surplus de 900 000\$ Oui à la 25!



**Jean-Marc Gibeau**  
Conseiller de la Ville



**James V. Infantino**  
Conseiller de la Ville



**Normand Fortin**  
Conseiller d'arrondissement



**Georgette Morin**  
Conseillère d'arrondissement

Chers concitoyens, concitoyennes,

Pour une **troisième année consécutive**, c'est avec grande fierté que nous vous annonçons la conclusion de **l'exercice financier 2004**. En effet celui-ci se chiffre avec un **surplus budgétaire substantiel de 900 000 \$**. Nous tenons à remercier le professionnalisme des employés municipaux, car ils ont su contrôler rigoureusement les dépenses et réussir ainsi à respecter les prévisions budgétaires. Cette belle performance est le résultat d'une saine gestion faisant de l'arrondissement de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon vivre... un arrondissement pour tous!

Nous profitons de cette tribune pour vous expliquer nos convictions quant au prolongement de l'autoroute 25. Nous sommes persuadés que les infrastructures routières de la grande région métropolitaine souffrent d'un sous-développement criant. En effet, nos autoroutes sont congestionnées et notre réseau routier est détérioré, ce qui a pour conséquence d'augmenter le temps et les coûts du transport. Cette situation fragilise Montréal, car elle nuit à son développement économique et crée des impacts environnementaux importants liés à la congestion routière et aux détours inutiles. Injustement, les Nord-Montréalais subissent les désavantages quotidiens, car le boulevard Henri-Bourassa sert de voie de transit entre les autoroutes 25 et 440. Cette situation, qui se voulait temporaire, perdure depuis quelques décennies. Elle pollue sévèrement ce secteur, entraînant la détérioration plus rapide du cadre bâti, perturbant la tranquillité des gens par le bruit, multipliant les nids-de-poule et entravant la sécurité des résidents. Le boulevard Henri-Bourassa doit cesser d'être utilisé comme une autoroute et, pour remédier à cette situation, nous prônons le prolongement de l'autoroute 25. Par conséquent, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de son assemblée du 19 janvier dernier, une résolution qui fait état des principaux problèmes que cette situation entraîne pour les citoyens et les entreprises de Montréal-Nord.

Certaines personnes affirment que ce prolongement d'infrastructures fera apparaître 150 000 véhicules de plus sur le réseau routier. Pourtant, les plus récents scénarios, datés du mois de décembre 2004, provenant du ministère des Transports du Québec, font état de 4140 véhicules à l'heure, et ce, en période de pointe pour un péage à 1 \$. Or, si les coûts du péage s'élèvent à 2 \$, ce nombre baisse à 2925 véhicules à l'heure. De plus, la presque totalité de ces véhicules ne sont pas de nouveaux véhicules, mais plutôt des véhicules déplacés provenant d'autres ponts. Nous sommes loin du chiffre apocalyptique de 150 000 véhicules!

L'amélioration du réseau routier ne signifie pas nécessairement un désinvestissement dans le transport en commun. Bien au contraire, le projet de prolongement de l'autoroute 25 prévoit l'intégration d'une voie réservée pour améliorer la desserte nord-sud pour le transport en commun. De plus, l'arrondissement de Montréal-Nord travaille déjà avec l'A.M.T. pour que le train de l'est puisse voir le jour le plus rapidement possible. Il est impératif de désengorger les boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX des véhicules lourds afin d'implanter des systèmes de transport en commun rapide sur ces deux boulevards. En conclusion, **l'achèvement de l'autoroute 25 ouvrirait de nouvelles possibilités de développement pour Montréal, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens de notre arrondissement.**

Le conseil d'arrondissement



**Marcel Parent**  
Maire de l'arrondissement

### Sommaire

Exercice financier 2004	1
Prolongement de l'autoroute 25	1
Les parcs vont se refaire une beauté	2
Programmation culturelle Été 2005	3
Début des travaux Maison culturelle et communautaire	4
Nouvelles brèves	6
Définition d'une situation d'urgence et d'un sinistre	8
Eau potable	9
Les 12 projets du Contrat de Ville	10
Bibliothèques	12
Piscines et patageoires	13
Baseball - Tennis	15
Un arrondissement près de chez vous	16
Bottin téléphonique	16

# Les parcs **vont se refaire** une beauté...

2

Dans le Chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme, lors des séances de concertation, les participants ont clairement exprimé la nécessité d'améliorer la desserte en parcs, espaces verts et équipements communautaires sur tout le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. À ce sujet, le chapitre d'arrondissement vise deux objectifs à atteindre, soit : améliorer la desserte en équipements culturels, communautaires et de loisirs; offrir une desserte adéquate en parcs et espaces verts.

Pour réaliser ces objectifs, l'arrondissement s'est doté d'un outil pour planifier les actions à prendre appelé le **Plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires**. Ce travail a permis de cibler les éléments problématiques déterminants dont découlent les interventions prévues dans le plan directeur.

## Problématique

- 1- Les secteurs nord-est, sud-est, ouest et centre de l'arrondissement présentent une carence en parcs, espaces verts et équipements communautaires.
- 2- De nombreux parcs présentent une déficience en ce qui concerne l'organisation de l'espace, la qualité et le type d'équipement utilisé.

## Principes directeurs

- 1- Concentrer les efforts sur la création d'espaces verts et de parcs de proximité tout en maintenant et améliorant les équipements sportifs.
- 2- Cibler prioritairement les secteurs plus démunis en parcs et espaces verts (nord-est, sud-est, ouest et centre).
- 3- Favoriser la création d'espaces moins structurés et plus polyvalents axés sur les besoins de la famille plutôt que l'aménagement d'infrastructures lourdes.
- 4- Favoriser la création d'espaces ou d'équipements de jeux polyvalents en réaménageant certains parcs spécialisés.

## Quelques enjeux, objectifs et actions

De ces principes directeurs, nous vous énumérons très sommairement les enjeux qui ont été dépistés et les actions que nous proposons dans le but de rehausser le cadre de vie urbain.

### L'amélioration de la desserte en parcs et espaces verts :

- par l'acquisition de certains terrains privés disponibles, pour y aménager des parcs;
- par le développement des parcs-écoles.

### La consolidation des parcs et l'amélioration de la desserte en équipements de parc :

- par la conception d'un aménagement ou d'un réaménagement de parcs de proximité;
- par l'augmentation de la desserte en équipements.



### L'amélioration de la desserte en équipements communautaires :

- par la construction de la Maison culturelle et communautaire.

**Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a la ferme intention d'améliorer la qualité de vie de ses citoyennes et de ses citoyens en créant et en réaménageant sa desserte en parcs et en rafraîchissant ses équipements communautaires.**

Notre arrondissement, étant ancré aux abords de la rivière des Prairies, dans un décor champêtre, invite à la villégiature. Par l'emplacement géographique de notre arrondissement, nous sommes privilégiés. Aussi, il est temps d'agir et de se refaire une beauté!



# Programmation culturelle

Été 2005



## FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC AU PARC AIMÉ-LÉONARD

VENDREDI, 24 JUIN 2005

Messe (Liturgie et chœur)

10 h

**Église Sainte-Gertrude**

Réception civique

13 h

**Terrasse de la mairie d'arrondissement**

Danse populaire avec Claude Castonguay

13 h 30

**Terrasse de la mairie d'arrondissement**

Spectacle : Lulu Hughes

20 h 30

Feux d'artifice

22 h

## FÊTE DU CANADA AU PARC AIMÉ-LÉONARD

VENDREDI, 1<sup>ER</sup> JUILLET 2005

Animation et fête familiale

15 h 30

Spectacle : Syncop (musique raï)

20 h 30

Feux d'artifice

22 h

## DANSE

TOUS LES MARDIS, DU 28 JUIN AU 9 AOÛT À 19 h

Danses de ligne et sociales avec Claude Castonguay

**Terrasse de la mairie d'arrondissement**

## CONCERTS AU PARC GOUIN

TOUS LES LUNDIS, DU 4 JUILLET AU 8 AOÛT À 19 h 30

Ensemble Philharmonique de Montréal-Nord

4 juillet 2005

Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord

11 juillet 2005

Nick Pensato

18 juillet 2005

8 août 2005

Chantal Rossi

25 juillet 2005

Mélissa Gray

1<sup>er</sup> août 2005

«Cabaret rétro de Paris»

## SPECTACLES AU PARC HENRI-BOURASSA

TOUS LES SPECTACLES DÉBUTERONT À 20 h

Marco Calliari (musique du monde en italien)

jeudi, 14 juillet 2005

Pat The White (soirée blues)

jeudi, 28 juillet 2005

Dobacaracol (rythme et percussions)

jeudi, 11 août 2005

## FIEST'ART

TOUTES LES FIEST'ART DÉBUTERONT À 19 h

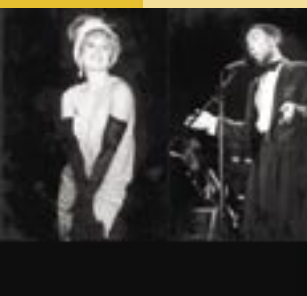
Théâtre ambulant : «Les aventures du baron de Munchausen»

mercredi, 6 juillet 2005, au parc Charleroi

mercredi, 20 juillet 2005, au parc Le Carignan

mercredi, 3 août 2005, au parc Ottawa

Pour tous les événements, nous vous suggérons d'apporter votre chaise de jardin. En cas de pluie, les spectacles, les feux d'artifice de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada, les concerts et les Fiest'art seront annulés; de plus, la réception civique et toutes les danses — populaire, de ligne et sociale — se dérouleront à l'aréna de Montréal-Nord. Pour être certain du déroulement d'une activité, vous pouvez nous joindre le jour au 514 328-4150 ou le soir au 514 328-4100.



# Maison culturelle et communautaire

## Début des travaux de construction

4

Le 17 février dernier, M. Marcel Parent, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord et président du conseil de Ville, MM. Jean-Marc Gibeau, James V. Infantino, conseillers de la Ville, et M. Normand Fortin et M<sup>me</sup> Georgette Morin, conseillers d'arrondissement, en présence de plusieurs représentants de la communauté et de M<sup>me</sup> Line Beauchamp, députée de Bourassa-Sauvé, ministre de la Culture et des Communications du Québec, ont eu le plaisir d'inaugurer les travaux de construction de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord par la levée de la première pelletée de terre.

Cette nouvelle construction de 46 000 pieds carrés est une première à l'arrondissement. Située au 12004, boulevard Rolland, entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, cette Maison culturelle et communautaire symbolise un réel coup d'envoi pour le secteur nord-est de l'arrondissement et sera l'enjeu d'une revitalisation de toute une communauté pour qui un lieu d'expression et de rayonnement culturel se voit désormais en voie de réalisation. En plus d'abriter une salle de spectacles de 234 places, une salle de répétition, une salle d'exposition, une bibliothèque à la fine pointe de l'informatique, une halte-garderie, un studio d'enregistrement et de radio communautaire, un petit restaurant, sans oublier l'agora qui sera décorée d'une œuvre murale réalisée par un artiste québécois dans le cadre du programme provincial d'intégration des arts à l'architecture, on y offrira également des activités et des services qui stimuleront le développement personnel, professionnel et l'esprit d'initiative des résidents de l'arrondissement.

La vocation de cette Maison culturelle et communautaire contribuera donc à solidifier les liens de proximité et un esprit de solidarité dans la communauté de ce secteur de l'arrondissement.



Ce projet de construction suscite déjà la fierté des résidents de l'arrondissement, puisqu'il est le fruit d'une longue concertation publique. Plus de 700 citoyens ont été consultés à l'automne 2003, dans le cadre du projet «Un itinéraire pour tous», afin de connaître leurs attentes et leur vision sur la construction de la Maison culturelle et communautaire. Les activités qui y seront offertes et présentées, et le modèle de gestion ont été conçus afin de répondre aux besoins des résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord. Le style moderne et recherché de son architecture, notamment avec un mur de fenêtres donnant sur la rue et une entrée s'ouvrant sur une agora, reflète déjà l'importance accordée aux thèmes d'ouverture, d'accessibilité, et à la création d'un lieu chaleureux et accueillant pour l'ensemble de la communauté.



M<sup>me</sup> Line Beauchamp, députée de Bourassa-Sauvé, ministre de la Culture et des Communications du Québec



M. Marcel Parent, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord



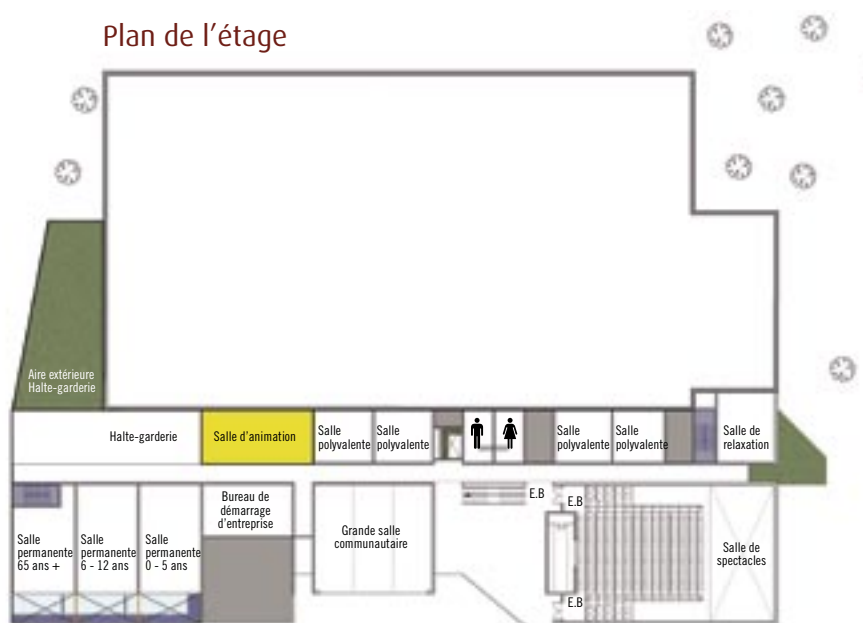
M<sup>me</sup> Édith Sauvageau, représentante du comité organisateur de «Un itinéraire pour tous»



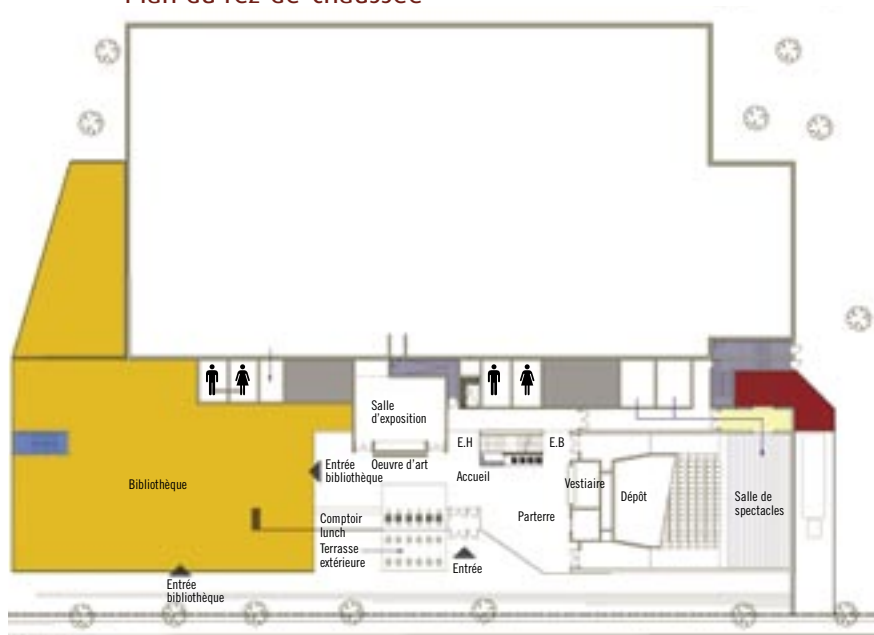
M. Antony Dorélas, président du conseil des élèves de l'école Henri-Bourassa



### Plan de l'étage



### Plan du rez-de-chaussée



La Maison culturelle et communautaire de l'arrondissement fait l'objet d'un investissement de 12 millions de dollars, dont 3,2 millions en provenance du gouvernement du Québec dans le cadre du Projet de renouveau urbain et d'un financement du ministère de la Culture et des Communications; 4,4 millions en provenance de la Ville, dans le cadre des Projets structurants de la Ville et du Programme de soutien aux équipements culturels; et 4,4 millions en provenance de l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de renouveau urbain et du Programme triennal d'immobilisations. C'est manifestement une très belle occasion, pour ne pas dire une aubaine, pour l'arrondissement de Montréal-Nord qui participera pour un peu plus d'un tiers du financement total du projet.

Rappelons que le Programme de soutien aux équipements culturels, créé par le Forum des équipements culturels, vise à favoriser le développement d'équipements culturels à vocation locale et que le Programme de renouveau urbain vise la revitalisation des quartiers et l'amélioration de la qualité de vie des résidents par le soutien de projets ciblés.

Pour les citoyens de l'arrondissement de Montréal-Nord, cette nouvelle Maison culturelle et communautaire deviendra donc un véritable centre de rassemblement, de référence et de partage, et participera au développement et à l'épanouissement du quartier et de l'arrondissement. Pour l'ensemble de la population montréalaise, ce sera un nouveau maillon qui s'ajoutera à la chaîne de diffusion culturelle pour contribuer à la richesse et à la diversité de formes artistiques qui s'offrent à tous les Montréalais.

Les travaux de construction se poursuivront jusqu'au mois de décembre 2005. Le mandat a été confié aux architectes Lemay et associés, à la firme d'ingénieurs Groupe Teknika et à l'entreprise de construction T.E.Q. inc., tandis que la firme Génivar sera appelée à assurer la gestion du projet.



# Nouvelles brèves



Sacs de recyclage à Montréal-Nord.



Sacs de recyclage à New York.

6



## Site de planche à roulettes

La planche à roulettes est une activité sportive très populaire auprès des jeunes. Pour des raisons de sécurité, cette activité est autorisée seulement dans les sites spécialement aménagés. Le site de l'arrondissement de Montréal-Nord est situé au parc Pilon, 11135, avenue des Récollets. Six modules y sont offerts, sans réservation, entre 8 h et 23 h, tous les jours de la saison estivale. Le port du casque est fortement recommandé.

## Collectes des résidus domestiques dangereux (RDD)

Cette année, l'unité mobile de la collecte des RDD s'arrêtera deux fois à l'arrondissement :

- les samedis 11 juin et 24 septembre 2005,
- dans le stationnement arrière de l'aréna Montréal-Nord,
- 11212, avenue Garon, entre 9 h et 17 h.

### Matières acceptées à la collecte des RDD

- Les restes de peinture latex ou alkyde
- Les huiles à moteur usées
- Les piles alcalines AAA à D
- Les piles rechargeables périmées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb
- Les batteries d'auto
- Les produits nettoyants, acides et basiques
- Les solvants comme la térébenthine, le varsol
- Les pesticides
- Le chlore pour piscine et autres oxydants
- Les médicaments périmés
- Les adhésifs, époxy, teintures
- Les aérosols
- Les bouteilles de propane



## Pourquoi des sacs et non un bac?

- + **LÉGER**
- + **SÉCURITAIRE**  
Il se transporte d'une seule main, donc la manutention est plus sécuritaire, surtout dans les escaliers.
- + **FACILE**  
Vous n'avez qu'à déposer vos matières recyclables dans le sac, sans les trier par catégories.
- + **PROPRE**  
Il assure la propreté des lieux publics, car il empêche les matières recyclables de s'envoler au vent. De plus, il n'y a pas de bacs qui traînent sur les trottoirs après la cueillette.
- + **VITE**  
La collecte s'effectue plus rapidement, par conséquent, l'entrave routière est moins longue.
- + **QUALITÉ**  
La qualité des matières récupérées n'est pas altérée, car elles sont protégées des intempéries.
- + **QUANTITÉ**  
Il emmagasine une plus grande quantité de matières recyclables. De plus, les sacs de plastique sont recyclés, cela inclut les sacs utilisés pour la collecte. Rien ne se perd!
- + **ÉCONOMIQUE**  
Le coût de la collecte des sacs est moindre comparativement à celle du bac.
- + **VISIONNAIRE**  
Si la tendance se maintient, tout comme la ville de New York, quelques arrondissements utiliseront des sacs...

Pourtant, certains citoyens sont mécontents, car des frais sont reliés à l'utilisation du sac pour la collecte sélective des matières recyclables. Examinons la situation d'un peu plus près, car parfois nous réagissons trop vite. Est-ce qu'acheter des sacs pour y déposer nos ordures ménagères est une action aussi banale qu'elle en a l'air? Avons-nous vraiment réfléchi à la portée réelle de notre geste?

**Parce qu'en réalité nous achetons pour jeter, c'est-à-dire polluer, et nous cautionnons cet état de fait, car nos ordures ménagères vont directement aux sites d'enfouissement.**

Pourtant, acheter des sacs pour la collecte sélective des matières recyclables signifie créer du travail, réduire les émissions de gaz carbonique, préserver nos ressources naturelles, etc. Est-ce si blâmable? **Saviez-vous que tous les sacs de plastique sont recyclés, y compris les sacs utilisés pour la collecte? La matière est transformée en matériaux de construction tels que des produits qui servent à faire des patios et des planches de contreplaqué (mélange de bois et de plastique).**

Dernier point, si vous participez à la collecte sélective, la quantité totale de sacs que vous utiliserez sera la même, mais répartie entre les deux usages : collecte sélective et collecte des ordures ménagères. Ainsi, aucune dépense supplémentaire ne sera engendrée.



## Jeux de Montréal 2005

Sous le thème « Une aventure près de chez vous », les Jeux de Montréal rassemblent environ 5000 jeunes athlètes, provenant de tous les arrondissements, qui rivalisent d'adresse dans 25 disciplines sportives. Ils leur proposent d'expérimenter la compétition dans des installations de haut niveau, de mieux comprendre les bienfaits de l'activité physique et de développer un bon esprit sportif. À l'instar des grandes manifestations sportives, les Jeux de Montréal sont un événement aux multiples facettes. Outre les compétitions sportives, un programme d'animation culturelle ainsi que des cérémonies protocolaires complètent à merveille ce spectaculaire rassemblement pour le plus grand plaisir des participants. La cérémonie de clôture des Jeux de Montréal a eu lieu le 10 avril dernier, honorant ainsi les exploits de 250 jeunes sportifs de l'arrondissement de Montréal-Nord.

De plus, le 4 mai dernier, une cérémonie du mérite sportif a été offerte par les membres du conseil d'arrondissement afin de féliciter les performances des jeunes athlètes de l'arrondissement avec les partenaires, les parents et les bénévoles qui les soutiennent.

Montréal-Nord a obtenu la première place au classement des arrondissements au karaté, et les troisièmes places en athlétisme et au patinage de vitesse. Il a obtenu le trophée disciplinaire par excellence pour le karaté.

Félicitations! à tous les participants!

L'arrondissement a lancé le concours « Trouve ta mascotte » afin d'animer les rencontres sportives. Viens remplir un formulaire de participation au Centre de loisirs, 11121, av. Salk, avant le 12 août 2005!  
Premier prix : 100 \$; deuxième prix : 50\$.



## Travaux de réfection

Dès le mois de juin, l'arrondissement de Montréal-Nord entreprendra des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs, qui s'échelonneront sur une période de deux mois sur les tronçons des rues indiquées dans la liste ci-jointe. Ces travaux se réaliseront en plusieurs étapes sur la chaussée, les trottoirs, les accessoires d'égout et d'aqueduc. Ces réfections sont effectuées dans le but d'améliorer la qualité des services qui vous sont offerts. Tous les efforts seront déployés afin de compléter les travaux avec diligence et de réduire au minimum les inconvénients.  
Le coût des travaux est évalué à 2 500 000 \$.



M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville, M. Garry Molière, le gagnant et M. Parcel Parent, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

## Le gagnant du concours

### Gagnez un encadrement

Vous avez été nombreux à participer au sondage-concours du dernier Infonord. Le tirage a eu lieu à la séance du conseil du 16 mars dernier. La pige a été effectuée par M. Jean-Marc Gibeau, révélant :

**M. Garry Molière le gagnant.**

C'est au cours de la matinée du 21 avril dernier, que M. Molière a reçu fièrement son encadrement des mains du maire de l'arrondissement, M. Marcel Parent. Nous félicitons chaleureusement M. Molière. Nous songeons à renouveler l'expérience... cette fois, surveillez le Répertoire des services et des activités de Montréal-Nord, qui sera distribué à la fin du mois d'août.

Merci! aux participants!

### Réfection de chaussées et de trottoirs sur les rues où seront reconstruites des conduites d'aqueduc et d'égout

Av. du Parc-Georges	de la rue Monselet à la rue Fleury
Av. Pigeon	du boul. Gouin à la rivière des Prairies

### Réfection de chaussées et de trottoirs

Rue des Ardennes et av. Pigeon	de l'av. Pigeon au boul. Sainte-Gertrude de la rue des Ardennes à la rue des Ardennes
Av. de Belleville	de la rue Fleury à la rue Prieur
Av. Corbeil	au nord de la rue Greaves
Av. Fortin	du boul. Léger à la rue Joseph-Dufresne
Av. Hénault	de la rue des Ardennes à la rue de Bayonne
Av. Joseph-Boyer et av. Ovila-Boucher	de la rue William-Allan à l'av. Ovila-Boucher et de l'av. Ovila-Boucher au boul. Sainte-Colette de l'av. Joseph-Boyer à l'av. Joseph-Boyer
Rue de Séville	de l'av. Desaulniers à l'av. Salk

# Définition d'une situation d'urgence et d'un sinistre

8



Il arrive quotidiennement, sur l'île de Montréal, une quantité de situations d'urgence pour lesquelles les principaux intervenants appelés sont, comme vous le savez, les pompiers, les policiers et les ambulanciers. Ces situations d'urgence, qui portent atteinte à l'intégrité physique et psychologique d'une ou de plusieurs personnes ou qui causent des dommages matériels, nécessitent, pour y faire face, une intervention rapide des organismes d'urgence, dont les ressources sont généralement adéquates et suffisantes.

Le sinistre, quant à lui, est différent de la situation d'urgence parce que l'événement réel ou appréhendé, qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychologique de plusieurs personnes ou qui cause des dommages matériels, est d'une

gravité telle que les ressources – humaines, matérielles et financières – des organismes d'urgence sont souvent inadéquates ou insuffisantes pour assurer la sécurité des personnes et sauvegarder les biens. On peut facilement imaginer que le tsunami qui a frappé les régions de la Thaïlande et de l'Indonésie, en décembre 2004, était un sinistre majeur qui a nécessité, pour le rétablissement des populations, une intervention mondiale des organismes d'aide humanitaire tels que la Croix-Rouge internationale et des pays comme le Canada.

Un sinistre peut être causé par un phénomène naturel, une défaillance technique ou technologique, ou encore une intervention humaine. Plus près de nous, les événements du World Trade Center, le 11 septembre 2001, sont un autre exemple de sinistre qui a largement débordé les capacités d'intervention de la Ville de New York et même de l'État de New York.

Ici-même, dans la grande région de Montréal, qui ne se souvient pas des conséquences du sinistre causé par le verglas de février 1998?



Que font, dans les circonstances, les administrations municipales devant les risques de sinistres, toujours appréhendés? Elles doivent s'y préparer pour principalement endiguer le sinistre, mitiger ses conséquences et assumer le plus rapidement possible le rétablissement des fonctions essentielles à la vie courante telles que l'eau, l'électricité, la nourriture, le transport, le logis, etc. Cette préparation de l'arrondissement pour faire face à un sinistre se concrétise par la rédaction d'un document qui s'appelle le **Plan des mesures d'urgence d'arrondissement (PMUA)**.

En quelques mots, le PMUA sert, entre autres choses, à identifier les situations les plus susceptibles de survenir et qui pourraient causer un sinistre. À titre d'exemple, en cette période de dégel, toutes les agglomérations à proximité d'un cours d'eau important courent un risque d'inondation. En l'occurrence, le PMUA identifie

toutes les ressources internes à l'arrondissement, mais aussi les ressources externes qui pourraient être mises à contribution dans le cas où ce risque d'inondation se concrétiserait en un sinistre.

La structure du PMUA a été développée par le Centre de sécurité civile dans le but d'harmoniser nos pratiques à l'ensemble de la Ville de Montréal. C'est à chaque arrondissement que revient de compléter le PMUA, de l'actualiser en fonction de sa réalité, et surtout de se l'approprier et de le faire connaître, non seulement des gens qui sont impliqués mais aussi des gens qui peuvent en bénéficier, c'est-à-dire la population.

Un prochain article permettra de discuter plus en détail de la planification et de l'organisation des mesures d'urgence lors de sinistres ainsi que du contenu d'un PMUA.



# Chronique écologique

## Eau potable



9

La Ville a rendu publique, en 2003, la Politique de gestion de l'eau, dont les principales mesures visent à réhabiliter les infrastructures liées à l'eau potable. En effet, sur l'île de Montréal, plusieurs sections du réseau d'aqueduc présentent des problèmes de détérioration avancée causant ces fuites d'eau. Selon de nombreuses études, **près de 40 % de l'eau potable montréalaise n'arrive pas à destination à cause de ces fuites**, problème attribuable à un sous-financement chronique. Nous devons donc produire et traiter une plus grande quantité d'eau potable pour suffire à la demande.

La Ville a élaboré une stratégie destinée à corriger cette situation. Ainsi, une enveloppe budgétaire, appelée le *Fonds de l'eau*, a été créée pour effectuer les travaux de réhabilitation. Les sommes du *Fonds de l'eau* proviennent d'une taxe spéciale réservée à l'amélioration de la gestion de l'eau uniquement, qui sera prélevée jusqu'en 2013. Le taux de cette taxe varie selon les catégories d'immeubles; ainsi, en 2005, le taux de cette taxe a été porté à 0,016 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles résidentiels, et à 0,072 \$ du 100 \$ pour les immeubles non résidentiels. De plus, pour une participation équitable de ce service, des compteurs d'eau ont été installés dans certaines usines et certains commerces, permettant une tarification conforme à leur consommation en eau potable. **Les travaux prévoient s'étaler jusqu'en 2022, sur quelque 3000 kilomètres du réseau, qui en totalise 5000.**

Nous aussi, en tant que citoyens responsables, devons agir. La politique de gestion de l'eau propose une réduction de la consommation d'eau de 20 % d'ici 2007. La participation massive de 78 villes, municipalités et MRC à la campagne estivale édition 2004 aura permis de joindre près de 4 256 715 Québécois. Voilà des chiffres encourageants; maintenant, nous devons passer à l'action. Dans une optique de développement durable, chaque petit geste compte.

**La consommation d'eau potable double en saison estivale.** La cause principale revient à l'arrosage extérieur abusif. En effet, en période estivale, chaque usager consomme en moyenne 776 litres par jour.

Un tuyau d'arrosage débite 1000 litres à l'heure, soit la quantité d'eau qu'une personne boit en trois ans. Les Québécois constituent les 2<sup>es</sup> plus grands consommateurs d'eau potable après les Américains.

**L'eau potable n'est pas une ressource inépuisable.** Sa principale source d'alimentation, l'eau de surface, ne constitue que 0,01% du volume total d'eau dans le monde. Une utilisation excessive d'eau potable est donc une utilisation irresponsable et très coûteuse.

Pourtant, de simples gestes quotidiens aideraient à diminuer notre consommation d'eau sans affecter notre qualité de vie ni celle de notre planète.

### Voici quelques conseils

- Réduisez l'arrosage de vos plantes et de votre pelouse. Au mois de juillet, la pelouse entre en dormance; or pendant cette période, les horticulteurs conseillent de limiter l'arrosage et de ne pas fertiliser. Un arrosage hebdomadaire suffit; en détrempeant bien le sol, les racines s'enfonceront plus profondément. Près de 85 % des problèmes relatifs aux aménagements paysagers sont causés par un arrosage abusif. Un arrosage excessif empêchera les racines de bien s'enfoncer dans le sol et les rendra vulnérables.
- Arrosez le soir afin d'éviter l'évaporation de l'eau.
- Privilégiez les plantes vivaces, les arbustes et les couvre-sol dans votre aménagement paysager. Ceux-ci nécessitent moins d'eau et d'engrais que les annuelles.
- Pour nettoyer votre entrée de garage en asphalte, utilisez un balai et un seau plutôt qu'un tuyau d'arrosage. Vous économiserez ainsi plus de 400 litres d'eau!

Renseignements : [reseau-environnement.com](http://reseau-environnement.com)



# Contrat de Ville

## Les 12 projets 2005



10

Dans le cadre du Contrat de Ville, programme de *Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, l'arrondissement de Montréal-Nord a reçu d'excellentes présentations de projets. Toutefois, le montant accordé à l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2005 est de 279 505 \$.

Nous vous présentons les 12 projets retenus qui s'adressent à différents groupes d'âge et couvrent plusieurs secteurs d'activités. Malgré leur diversité, ces projets présentent les caractéristiques communes suivantes : ils créent un impact direct sur les citoyens; ils véhiculent des valeurs telles l'équité, la diversité et l'accessibilité; ils favorisent la participation des personnes exclues ou marginalisées; et ils confirment l'engagement réel des partenaires. Félicitations ! et bon succès à tous!

### 1 Animation urbaine (139 560 \$)

Projet présenté par : Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent), 514 326-8400

- Comment : par des activités sportives, éducatives, culturelles et de loisirs.
- But : rendre accessible une panoplie d'activités pour les jeunes.
- Quand : après les classes et durant les congés.
- Qui : jeunes de 13 à 25 ans.

### 2 Rebondir du bon pied (20 000 \$)

Projet présenté par :

Café Jeunesse multiculturel, 514 324-8112

- Comment : par de l'aide aux devoirs (3 h par jour, 4 jours par semaine), des rencontres individuelles hebdomadaires, une rencontre mensuelle de groupe, des visites en milieux professionnels, des formations, des sorties culturelles et des activités sportives.
- But : encourager la persévérance scolaire; prévenir le décrochage scolaire et la délinquance; diminuer l'absentéisme à l'école; et améliorer les résultats scolaires.
- Qui : des adolescents et des jeunes adultes de 15 à 30 ans.

### 3 Sport-école (20 000 \$)

Projet présenté par : Mener autrement, 514 881-7216

- Comment : par des activités sportives (soccer, natation) et des activités de loisirs, en jumelant de jeunes déficients intellectuels à des jeunes provenant d'un secteur défavorisé. Le tout en collaboration avec le Service d'adaptation L'Intégrale et les parents bénévoles.
- But : briser l'isolement des familles; valoriser l'estime de soi des enfants; augmenter leur autonomie; et accorder un moment de répit aux familles.
- Quand : les samedis, de 9 h à 15 h, de mars à décembre.
- Qui : des enfants âgés de 6 à 12 ans, avec des handicaps intellectuels et physiques, et des enfants du même âge provenant du secteur défavorisé.

### 4 Éducation à la coopération (20 000 \$)

Nouveau projet

Projet présenté par : Café Jeunesse multiculturel, 514 324-8112

- Comment : par des formations théoriques et pratiques pour les jeunes immigrants qui présentent des difficultés d'intégration socio-économique, données en coopération avec l'Atelier Bis-cyclette et par Coopérative Jeunesse de services.
- But : prévenir le décrochage scolaire; favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes adultes; et soutenir la vie communautaire.
- Quand : formation technique de 2 jours semaine, durant l'été.
- Qui : les jeunes en difficulté d'intégration sociale, de 15 à 30 ans.

### 5 REFER (Réseau d'entraide familiale et de réemploi) (15 000 \$)

Projet présenté par : Fondation de la visite, 514 329-2800

- Comment : par la participation aux tâches de la cueillette, de l'entreposage et de la distribution des articles à partager entre les jeunes familles; activité de couture pour literie de bébés; et visites de friperies.
- But : développer l'aide directe aux familles démunies; rendre des services d'entraide accessibles; et lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la discrimination.
- Quand : toute l'année.
- Qui : des familles démunies avec enfants de 0 à 12 ans.

### 6 Consolidation et développement du réseau des groupes d'achats en sécurité alimentaire (15 000 \$)

Projet présenté par : Les Fourchettes de l'espoir pour le Comité d'action en sécurité alimentaire, 514 852-1492

- Comment : par des réunions mensuelles, des sessions de formation en sécurité alimentaire et des formations sur le démarrage de groupes d'achats.
- But : favoriser l'accès à des aliments nutritifs à un coût raisonnable pour une clientèle à faible revenu, et éduquer la clientèle à une saine alimentation.
- Qui : des personnes à faible revenu.

### 7 Un stage ... un emploi (10 445 \$)

Projet présenté par : Rond Point Jeunesse au travail, 514 327-5555

- Comment : par des recherches assistées pour trouver des stages rémunérés; et de l'accompagnement soutenu pour favoriser l'intégration ou le maintien d'un emploi.
- But : développer de bonnes attitudes et des habitudes de travail; apprendre à composer avec l'autorité; gérer le stress; et développer l'autonomie personnelle et professionnelle.
- Qui : les jeunes adultes, de 16 à 35 ans.



**8 Bien se nourrir pour bien grandir, « Les petits chefs » (10 000 \$)**

Projet présenté par : Les Fourchettes de l'espoir, 514 852-1492

- Comment : par différents ateliers de nutrition pour les enfants inscrits aux camps de jour.
- But : prévenir, sensibiliser et éduquer les enfants en matière de nutrition et susciter une participation aux tâches culinaires.
- Qui et quand : des ateliers seront offerts en juillet et en août aux enfants de 6 à 14 ans.

**9 Défilé des jeunes mamans Nouveau projet (10 000 \$)**

Projet présenté par : Maison Sam X, 514 328-8795

- Comment : par des ateliers de couture et l'organisation d'un défilé de mode.
- But : aider les jeunes mères de famille et valoriser leurs talents de couturières.
- Qui : de jeunes mères de 30 ans et moins.

**10 Jumelage entre adolescents et personnes handicapées (9 000 \$)**

Projet présenté par : Coup de pouce Jeunesse, 514 321-8054

- Comment : par différentes activités sportives, culturelles, culinaires et de loisirs, en jumelant des adolescents handicapés, référés par le Service de réadaptation L'Intégrale ou par l'école secondaire Le Prélude, avec des adolescents bénévoles du même âge.
- But : diminuer les préjugés; sensibiliser les adolescents au bénévolat, à l'entraide et à l'engagement personnel.
- Quand : durant l'année scolaire.
- Qui : des adolescents handicapés intellectuels et psychiques, âgés de 12 à 17 ans, et des adolescents bénévoles du même âge.

**11 Apprentissage de la bureautique et de la navigation sur Internet Nouveau projet (7 000 \$)**

Projet présenté par : Accès Multimedia, 514 324-3244

- Comment : par des sessions de formation en bureautique et sur Internet.
- But : favoriser l'employabilité des femmes monoparentales par l'acquisition de connaissances en technologie de l'information et des communications; aider à l'intégration dans un emploi; et briser l'isolement.
- Qui : des femmes monoparentales.

**12 La Marmaille (3 500 \$)**

Projet présenté par : Coup de pouce Jeunesse, 514 321-8054

- Comment : par des animations et des activités supervisées par des adolescents, pour les enfants qui habitent les HLM de la place Normandie.
- But : démontrer aux jeunes l'importance de respecter les règles du jeu et, par le fait même, les règles de vie; développer leur motricité fine; prévenir le décrochage scolaire. Développer chez les adolescents bénévoles leur sensibilité et leur capacité de prendre soin des plus jeunes; favoriser l'entraide et l'engagement personnel.
- Qui : enfants de 5 à 8 ans qui habitent la place Normandie et tous les adolescents de 12 à 17 ans qui désirent faire du bénévolat.



# Bibliothèques

## Les centres biblio-culturels changent de nom



12

Les abonnés des centres biblio-culturels verront peu à peu le nom de « centre biblio-culturel » remplacé par « bibliothèque », un nom déjà connu de tous.

Il y a plusieurs années, la Ville de Montréal-Nord avait choisi de désigner ses bibliothèques « centres biblio-culturels » afin de refléter la mission particulière de celles-ci. Or l'arrivée, en 2005, d'une Maison culturelle et communautaire, qui inclura une nouvelle bibliothèque, vient redéfinir le rôle et la mission de chacune de ces entités. Afin de refléter cette nouvelle réalité, l'assemblée du conseil d'arrondissement, à sa séance du 19 janvier 2005, a adopté une résolution pour que la désignation « centres biblio-culturels » soit changée par la désignation « bibliothèques ». Au-delà de ce changement de nom, la qualité des collections et des services offerts par les bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord demeure. Les bibliothèques continueront donc de valoriser la lecture, le travail scolaire, l'enrichissement des connaissances et l'autoformation.

Pour les abonnés, les bibliothèques de l'arrondissement demeurent une porte privilégiée d'accès à la culture littéraire et au savoir universel. Les bibliothèques continueront d'offrir des ressources documentaires dans un lieu physique convivial, d'accès libre et gratuit pour tous les citoyens.

Le passage de « centres biblio-culturels » à « bibliothèques » est d'autant plus justifié qu'il permet, d'une part, une harmonisation avec le concept universel des bibliothèques et, d'autre part, une identification à une notion claire et connue de tous, soit un service consacré à la culture littéraire.

Les bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord sont les vôtres. Nous vous invitons à les utiliser pleinement dès maintenant et à suivre le développement de la Maison culturelle et communautaire, qui regroupera en un même lieu des espaces pour des organismes communautaires, une salle de spectacles, des salles d'exposition et une bibliothèque, et aussi une volonté commune de partage de culture.

### Vite! en orbite! 2005

Cette année, le Club de lecture d'été de la Banque TD a pour thème l'exploration de l'espace, et le mot d'ordre est Vite! en orbite!

Le programme du Club de lecture est offert maintenant dans onze provinces et territoires du Canada grâce au soutien du groupe financier Banque TD et à l'initiative de Bibliothèque et Archives Canada.

Les enfants âgés de 3 à 13 ans de l'arrondissement de Montréal-Nord pourront se joindre au Club estival. Une trousse de lecture contenant l'affiche créée par Ange Zhang, des autocollants, un livret d'activités et une liste bibliographique sera remise à chaque participant. De plus, l'Agence spatiale canadienne offre aux enfants des fiches d'informations scientifiques ainsi que des cartes à collectionner à l'effigie d'astronautes canadiens.

Un programme d'activités t'attend dès le 27 juin 2005.

**Informe-toi à ta bibliothèque!**

### Horaire d'été des bibliothèques

	lundi au jeudi	vendredi
1 Bibliothèque Henri-Bourassa adultes et enfants	10 h à 21 h	9 h à 13 h
2 Bibliothèque Charlevoi adultes	10 h à 21 h	9 h à 13 h
Bibliothèque Charlevoi enfants	10 h à 18 h	9 h à 13 h
3 Bibliothèque Belleville adultes et enfants	10 h à 21 h	9 h à 13 h

L'horaire d'été est en vigueur de la fête nationale du Québec à la fête du travail.

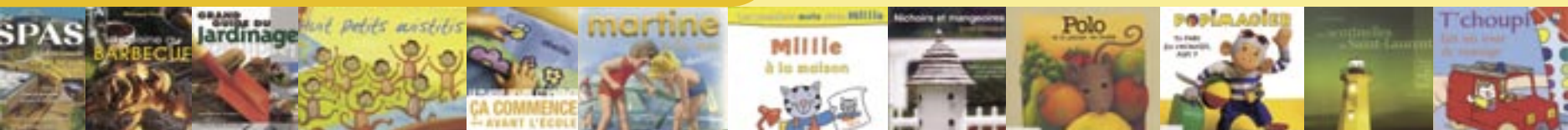
Les bibliothèques sont fermées les vendredis 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet et le lundi 5 septembre 2005.



### Du soleil, des romans, des vacances...

En période estivale, ce sont les romans qui ont la cote. D'abord, les romans d'amour et d'aventure (pour la passion et l'évasion); ensuite, les romans à suspense, policiers ou psychologiques (pour créer une tension); puis, finalement, les romans historiques ou fantastiques (pour nous projeter dans le passé ou le futur).

Quelles que soient vos passions, les bibliothèques de quartier vous offrent toute la gamme de romans que vous aimez. Des romans et bien d'autres lectures... Venez nous visiter!



# Activités aquatiques



## Sautez avec nous!

L'arrondissement de Montréal-Nord met à votre disposition pour l'été 2005 : 14 pataugeoires et 4 piscines extérieures pour la baignade. De plus, les 2 piscines intérieures vous offrent, sur une base annuelle, des cours de natation et de la baignade libre. À vous de choisir!

## Piscines intérieures

Apprenez à nager, tout en vous amusant.

### ■ Piscine Calixa-Lavallée

11345, avenue Pelletier  
514 328-4170

### ■ Piscine Henri-Bourassa

12005, avenue Laurier  
514 328-4171

## Inscriptions

Les résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord doivent s'inscrire directement à la piscine de leur choix dès le lundi 6 juin, du lundi au vendredi, de 18 h à 21 h.

L'inscription des personnes non résidentes se fait à la piscine de leur choix dès le mercredi 8 juin.

### NOTE

- Une preuve de résidence est OBLIGATOIRE lors de l'inscription et du paiement des cours de natation.
- Une preuve d'âge peut être exigée par le préposé à l'accueil.
- La nage libre pour adultes est réservée aux 18 ans et plus.
- Le calendrier des activités peut être modifié sans préavis.

## Événements spéciaux

Compétitions à la piscine Henri-Bourassa

Les 28 et 29 mai (invitation provinciale Maîtres-nageurs)

Les 11 et 12 juin (gala de nage synchronisée)

## Clubs aquatiques

### Pour renseignements ou inscriptions

Maîtres-nageurs (20 ans et plus)	514 328-4167
Nage synchronisée (Aquana)	514 328-4173
Natation (C.N.M.N.)	514 328-4167
Plongeon (C.P.M.N.)	514 328-4171

## Consultez la grille-horaire des cours

Durée de la session : du lundi 27 juin au vendredi 5 août 2005

Frais ENFANTS (2 à 15 ans) 12 \$ pour 12 cours; durée : 45 minutes

Fréquence des cours/enfants pour la saison estivale : 2 cours par semaine

Piscine Henri-Bourassa : horaire de votre choix (sauf pour « Tortue/Dauphin »)

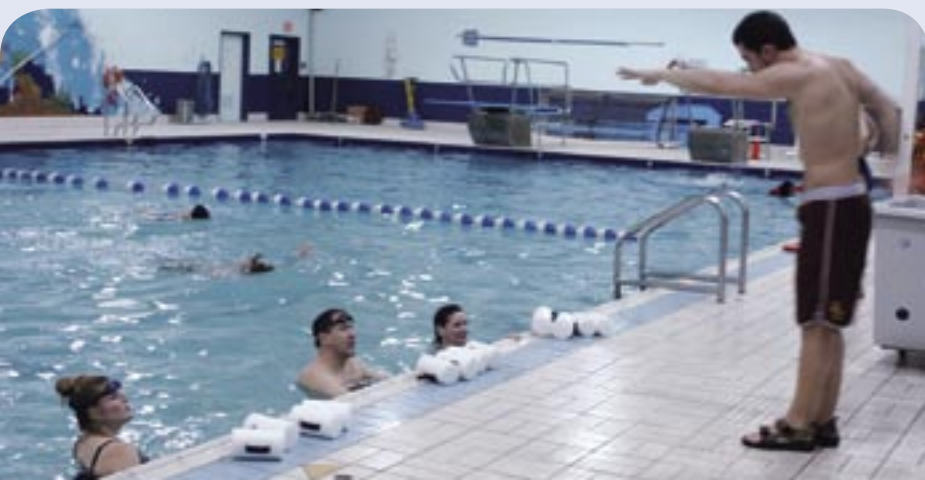
Piscine Calixa-Lavallée : horaire fixe

COURS	JOUR	HEURE	DÉBUT	ENDROIT
<b>Tortue/Dauphin</b>	Lundi et mercredi	18 h	27 juin	Calixa-Lavallée
(2 à 4 ans)	Lundi et mercredi	9 h	27 juin	Calixa-Lavallée
L'enfant est accompagné	Mardi	9 h 30	28 juin	Henri-Bourassa
d'un adulte.	Jeudi	9 h 30	30 juin	Henri-Bourassa
<b>Grenouille/Baleine</b>	Lundi et mercredi	18 h	27 juin	Calixa-Lavallée
(5 et 6 ans)	Lundi et mercredi	9 h	28 juin	Calixa-Lavallée
L'enfant est seul.	Mardi	9 h 30	28 juin	Henri-Bourassa
	Mardi	18 h	28 juin	Henri-Bourassa
	Jeudi	9 h 30	30 juin	Henri-Bourassa
<b>Natation 1, 2, 3</b>	Lundi	9 h 30	27 juin	Henri-Bourassa
(7 à 15 ans)	Lundi et mercredi		27 juin	Calixa-Lavallée
	et/ou jeudi	10 h	30 juin	Calixa-Lavallée
	Lundi	18 h	27 juin	Henri-Bourassa
	Mardi	10 h 30	28 juin	Henri-Bourassa
	Mardi et jeudi	18 h	28 juin	Calixa-Lavallée
	Mercredi	9 h 30	29 juin	Henri-Bourassa
	Mercredi	18 h	29 juin	Henri-Bourassa
	Jeudi	10 h 30	30 juin	Henri-Bourassa
<b>Natation 4</b>	Lundi	10 h 30	27 juin	Henri-Bourassa
(7 à 15 ans)	Lundi et mercredi	11 h	27 juin	Calixa-Lavallée
	Lundi	18 h	27 juin	Henri-Bourassa
	Mardi	10 h 30	28 juin	Henri-Bourassa
	Mercredi	10 h 30	29 juin	Henri-Bourassa
	Mercredi	18 h	29 juin	Henri-Bourassa
	Jeudi	10 h 30	30 juin	Henri-Bourassa
<b>Natation 5, 6, 7</b>	Lundi	10 h 30	27 juin	Henri-Bourassa
(7 à 15 ans)	Lundi et mercredi	11 h	27 juin	Calixa-Lavallée
	Mercredi	10 h 30	29 juin	Henri-Bourassa
<b>Jeunes sauveteurs</b>	Mardi	9 h 30	29 juin	Calixa-Lavallée
(8 à 12 ans)	Vendredi	9 h	8 juill.	Henri-Bourassa
<b>Médaille de bronze (50\$)</b>	Mardi	13 h 30	28 juin	Calixa-Lavallée

Frais ADULTES (gratuit pour les + de 60 ans) 30 \$ pour 12 cours; durée : 45 minutes

<b>Natation 1, 2, 3, 4</b>	Mardi	19 h	28 juin	Henri-Bourassa
<b>Natation 1, 2, 3</b>	Mercredi	19 h	29 juin	Calixa-Lavallée
	Jeudi	11 h	30 juin	Calixa-Lavallée
<b>Natation 5, 6, 7</b>	Mardi	20 h	28 juin	Henri-Bourassa
<b>Âge d'or</b>	Lundi	19 h	27 juin	Calixa-Lavallée
(50 ans et plus)	Jeudi	11 h	30 juin	Calixa-Lavallée
<b>Aqua-gym</b>	Lundi	19 h	27 juin	Henri-Bourassa
(impact doux)	Lundi	20 h	27 juin	Henri-Bourassa
	Mardi	11 h	28 juin	Calixa-Lavallée
	Mardi	19 h	28 juin	Calixa-Lavallée
	Mardi *	20 h	28 juin	Henri-Bourassa
	Jeudi	19 h	30 juin	Calixa-Lavallée
<b>Aqua-jogging</b>	Lundi	19 h	27 juin	Henri-Bourassa
En eau profonde.	Lundi *	20 h	27 juin	Calixa-Lavallée
La ceinture de flottabilité est fournie gratuitement.	Lundi	20 h	27 juin	Henri-Bourassa
	Mardi	11 h	28 juin	Calixa-Lavallée
	Mardi	19 h	28 juin	Calixa-Lavallée
	Mardi *	20 h	28 juin	Henri-Bourassa
	Jeudi	19 h	30 juin	Calixa-Lavallée
<b>Aqua-forme Plus</b>	Lundi *	20 h	27 juin	Calixa-Lavallée
<b>Aqua-palme</b>	Mercredi	20 h	29 juin	Calixa-Lavallée
<b>Aqua-maman</b>	Mercredi	20 h	29 juin	Calixa-Lavallée

\* Short, t-shirt et espadrilles requis pour la partie au sol à 19 h 30 (durée 30 minutes).



# Activités aquatiques

## (suite)



14

La baignade est gratuite... beau temps, mauvais temps!

Piscine Calixa-Lavallée			Piscine Henri-Bourassa			
JOUR	HEURE	CLIENTÈLE	DATE	JOUR	HEURE	CLIENTÈLE
Lundi au vendredi	19 h à 20 h 30	Familiale	Du 30 mai	Lundi, mercredi	7 h à 8 h	Adulte
<i>Sauf : vendredi 3 juin</i>	20 h 30 à 22 h	Adulte	au 19 juin	et vendredi	21 h à 22 h 30	Adulte
	21 h à 22 h 30	Adulte		Mardi, jeudi	19 h 30 à 22 h 30	Familiale
Samedi, dimanche	13 h à 16 h	Familiale				
Lundi au jeudi	13 h à 16 h	Familiale	Du 20 au	Lundi au jeudi	13 h à 16 h	Familiale
	18 h à 20 h	Familiale	23 juin		19 h à 20 h 30	Familiale
	20 h à 22 h	Adulte			20 h 30 à 22 h 30	Adulte
Lundi, mercredi	13 h à 16 h	Familiale	Du 27 juin	Lundi, mardi	12 h 30 à 16 h	Familiale
	21 h à 22 h 30	Adulte	au 5 août		21 h à 22 h 30	Adulte
Mardi, jeudi	13 h à 16 h	Familiale		Mercredi, jeudi	12 h 30 à 16 h	Familiale
	20 h à 22 h	Adulte			19 h à 20 h	Parents/enfants*
Vendredi	10 h à 15 h	Familiale			20 h à 22 h 30	Adulte
				Vendredi	10 h à 15 h	Familiale
Lundi au jeudi	10 h à 16 h	Familiale	Du 8 au	Lundi au jeudi	10 h à 16 h	Familiale
	18 h à 20 h	Familiale	19 août		18 h à 20 h	Familiale
	20 h à 22 h	Adulte			20 h à 22 h	Adulte
Vendredi	10 h à 15 h	Familiale		Vendredi	10 h à 15 h	Familiale

\* L'enfant de 12 ans et moins doit être accompagné d'un parent.

INTERRUPTIONS : la piscine Henri-Bourassa sera fermée les 10, 11 et 12 juin pour le gala de nage synchronisée. Les 2 piscines intérieures seront fermées le 24 juin pour la fête nationale, le 1<sup>er</sup> juillet pour la fête du Canada, et du 20 août au 5 septembre pour le nettoyage annuel.

Apportez un cadenas pour verrouiller votre case. Durant la période nage libre, **l'adulte doit être présent** et en maillot en tout temps à la piscine et **veiller constamment sur l'enfant** dont la taille est de moins de 48 pouces (1,22 m), ou sur l'enfant souffrant d'un handicap, ou encore sur l'enfant qui ne sait pas nager. Le port du casque de bain est facultatif, mais les cheveux longs doivent être attachés de préférence.

## Comment devenir un surveillant-sauveteur pour la vie

Le candidat doit réussir les habiletés des cours de sauvetage suivants : Jeunes sauveteurs, Médaille de bronze, Croix de bronze, Premiers soins et Sauveteur national.

### Jeunes sauveteurs

Une initiation au monde du sauvetage

L'activité « Jeunes sauveteurs » s'adresse aux jeunes âgés de 8 à 12 ans qui désirent développer leur leadership, leur confiance en soi, leur jugement, leur esprit d'équipe, leur condition physique, et qui sont prêts à aller au-delà de l'apprentissage de la natation.

Ce cours comporte 3 thèmes : les habiletés aquatiques, les premiers soins ainsi que la reconnaissance et le sauvetage. Il sera possible aussi d'obtenir la certification « Étoile de bronze », la première étape du programme de la Société de sauvetage.

La durée est de 2 heures par semaine. À vous d'en profiter! Consultez la grille horaire des piscines intérieures.

### Médaille de bronze

(13 ans et plus)

Nous offrons à la session été, à la piscine Calixa-Lavallée, le cours de Médaille de bronze. Ce cours est la première étape obligatoire pour devenir sauveteur. Les inscriptions auront lieu à la piscine Calixa-Lavallée, dès le lundi 6 juin, et le nombre de places est limité à 12 candidats.



L'horaire des piscines extérieures et des pataugeoires peut être modifié sans préavis, en raison des conditions météorologiques.

## Les piscines extérieures

### Accès gratuit

En plus de la baignade, il y aura des jeux et de l'animation pour tous.

### Horaire

La baignade débute le lundi 20 juin.

Du lundi au vendredi : 10 h à 21 h

Samedi et dimanche : de 10 h à 17 h

### Endroits

**Piscine du parc Charleroi :**

10975, avenue Alfred

**Piscine du parc Ottawa :**

10341, avenue Lausanne

**Piscine du parc Primeau :**

4209, rue de Castille

**Piscine du parc Saint-Laurent :**

11614, avenue Salk

## Les pataugeoires

Elles sont destinées aux jeunes enfants dont la grandeur est inférieure à 1,22 mètre (4 pieds)

### Surveillance parentale

Le parent ou le gardien d'un enfant âgé de moins de 3 ans, ou d'un enfant présentant un handicap visible ou non, ou qui ne sait pas nager, doit assurer en tout temps une surveillance vigilante sur l'enfant et, le cas échéant, en informer le sauveteur. Tout parent ou gardien doit porter un maillot.

### Horaire

La baignade débute le vendredi 24 juin.

Du lundi au vendredi :

10 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Samedi et dimanche :

de 13 h à 16 h

### Endroits

Les pataugeoires sont situées aux parcs : Charleroi, Henri-Bourassa, Lacordaire, Le Carignan, Ménard, Monty, Oscar, Ottawa, Pilon, Primeau, Sabrevois, Sauvé, Saint-Laurent et Tardif.



# Baseball

## Tennis



### Règles de sécurité à retenir

#### Aidez-nous à vous protéger

- Le parent ou le gardien d'un enfant en bas âge, ou d'un enfant présentant un handicap visible ou non, ou qui ne sait pas nager, doit assurer en tout temps une surveillance vigilante sur l'enfant et, le cas échéant, en informer le sauveteur.
- Tout parent ou gardien doit porter un maillot.
- Pour être reconnue comme gardien, la personne doit avoir 18 ans et plus.
- Seul le maillot de bain est accepté, et ce, en tout temps pour les baigneurs. Tout bébé admis doit porter une couche spécialement conçue à l'épreuve des fuites.
- Baignez-vous uniquement durant les heures d'ouverture.
- Aucune consommation d'alcool n'est permise.
- Respectez les consignes des surveillants-sauveteurs.
- Avertissez le responsable de toute situation qui représente un risque pour les baigneurs.
- Si vous ne savez pas nager, prévenez le surveillant-sauveteur et restez en eau peu profonde.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer directement avec le responsable de la piscine.



**39<sup>e</sup> édition du Tournoi de baseball Provincial Moustique Montréal-Nord**, au parc Charleroi, du 19 juin au 2 juillet 2005 inclusivement.

**9<sup>e</sup> édition du Tournoi de baseball provincial Midget Montréal-Nord**, au parc Henri-Bourassa, du 10 au 23 juillet 2005 inclusivement.

### Tennis extérieur

**Inscriptions** : à partir du mardi 24 mai, au Centre de loisirs situé au 11121 av. Salk.

**Le jour** : du lundi au jeudi, entre 13 h et 16 h 30, et le vendredi, de 8 h à 13 h.

**Le soir** : du lundi au jeudi, de 18 h à 21 h.

À l'inscription, vous devez présenter une preuve de résidence (talon du compte de téléphone ou d'électricité). La priorité sera accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

### Le tennis (Adultes)

Nous offrons à nouveau des cours de tennis pour adultes durant l'été. Ces cours s'adressent à tous les citoyens âgés de 16 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Au moment de l'inscription, un feuillet explicatif sera remis à chaque participant.

**Durée** : 10 semaines, du 6 juin au 10 août, pour joueurs débutants, intermédiaires, avancés.

**Préalables Cours intermédiaire** : avoir déjà suivi un cours de tennis de la Ville de Montréal – arrondissement de Montréal-Nord ou l'équivalent. C'est la suite du cours suivi par les débutants.

**Préalables Cours avancé** : avoir suivi un cours intermédiaire ou avoir une très bonne maîtrise du tennis.

**Frais** : 30 \$ taxes incluses

Jour	19 h à 20 h	20 h à 21 h	21 h à 22 h
Lundi, au parc Pilon	Intermédiaire	Débutant	Débutant
Mardi, au parc Henri-Bourassa	Débutant	Intermédiaire	Pratique libre
Mercredi, au parc Saint-Laurent	Débutant	Débutant	Avancé

N.B. : maximum de 10 adultes par groupe

### Le tennis (Jeunes 6 - 15 ans)

**Frais** : gratuit

**Durée** : 7 semaines, du 27 juin au 11 août, pour joueurs débutants et intermédiaires

Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
	parc Saint-Laurent	parc Ottawa	parc Pilon	parc Henri-Bourassa
9 h (6 à 9 ans)	Mini-tennis, du lundi au jeudi (maximum de 8 jeunes)			
10 h (10 à 15 ans)	Initiation, du lundi au jeudi (maximum de 10 jeunes)			
11 h (10 à 15 ans)	Perfectionnement, du lundi au jeudi (maximum de 10 jeunes)			

**Renseignements** : 514 328-4267

**Note** : Le moniteur peut réajuster les groupes. En cas de pluie, les cours ne seront pas remis. Les règlements et l'étiquette en tennis devront être respectés.

# Un arrondissement pour tous!

16

*Un arrondissement pour tous* est le slogan que nous avons choisi pour représenter Montréal-Nord. C'est un slogan humble, non discriminatoire, qui nous représente très bien, avec en prime un petit clin d'œil cinématographique. En effet, la population de Montréal-Nord ressemble à une véritable mosaïque constituée de citoyennes et de citoyens provenant d'environ 78 communautés culturelles, et où la sagesse côtoie la jeunesse, car beaucoup de personnes âgées et plusieurs familles avec des enfants y vivent. Nous vous présentons la nouvelle campagne visuelle se rattachant au slogan. Bientôt, ce visuel agrémentera les oriflammes tout près de chez vous.

## MONTRÉAL-NORD

### Un arrondissement POUR TOUS!



Montréal-Nord  
**Montréal** 

## Bottin téléphonique

**Urgence – Police – Incendie** ..... 9-1-1  
**Service de sécurité incendie de Montréal**  
**Renseignements** ..... 514 280-1224  
**Service de la police**  
(quand c'est pressant mais pas urgent) ..... 514 280-2222  
Poste de quartier 39 (4707, rue de Charleroi) ..... 514 280-0139  
Poste de quartier 40 (6100, boul. Henri-Bourassa) ..... 514 280-0140

**Urgence travaux publics (24 h sur 24, 7 jours sur 7)** ..... 514 328-4100  
4250, rue de Charleroi, Montréal-Nord H1H 1T3

### Mairie d'arrondissement

4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord H1H 5R5  
Information générale (jour) ..... 514 328-4000  
Renseignements aux citoyens (jour) ..... 514 328-4038  
Notre site Internet ..... [www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca)  
et sélectionnez l'arrondissement de Montréal-Nord  
Notre adresse électronique ..... [info@mtlnord.ca](mailto:info@mtlnord.ca)

Direction des affaires publiques et du greffe ..... 514 328-4028  
Secrétariat du greffe ..... 514 328-4027  
Direction des services administratifs ..... 514 328-4033  
Ressources humaines ..... 514 328-4090  
Direction de l'aménagement urbain et  
des services aux entreprises ..... 514 328-4017  
Direction de la culture, des sports, des loisirs et  
du développement social ..... 514 328-4150  
Bibliothèque Henri-Bourassa ..... 514 328-4125  
Bibliothèque Charleroi ..... 514 328-4135  
Bibliothèque Belleville ..... 514 328-4140  
Culture ..... 514 328-4078  
Sports et arénes ..... 514 328-4160  
Activité aquatiques ..... 514 328-4152  
Piscine Calixa-Lavallée ..... 514 328-4170  
Piscine Henri-Bourassa ..... 514 328-4171  
Loisirs et Centre de loisirs ..... 514 328-4152  
Développement social (Bambineries - Camps de jour) ..... 514 328-4079

**CLD-CDEC Montréal-Nord**, 11211, av. Hébert ..... 514 353-7171

**Point de service de la cour municipale Saint-Léonard**,  
8400, boul. Lacordaire ..... 514 872-2964

**Hôtel de ville de Montréal**, 275, rue Notre-Dame Est ..... 514 872-3101

Patrouille canine G. L. .... 450 434-9702

### L'équipe de l'Infonord

**Production** : Direction des affaires publiques et du greffe

**Coordination** : Céline Grenier, Claire Gélinas

**Rédaction** : Gilles Bolduc, Sylvie Cantin, Céline Dénomée, Claire Gélinas, Monique Lalande, Mathieu Lapierre, Philippe Leporé, Élisabeth Liston, Michel Paquet, Gilles Rouleau, Monique St-Jean

**Nous remercions également** : Jacques Goudreau, Alain Legault, Lucie Speich, Marie Marthe Papineau, Yvon Paquette, Dominique Valiquette

**Réalisation sur notre site Internet** : Suzanne Cormier

**Révision** : Francine Leblanc

**Graphisme** : Groupe Danalco

**Photographie** : Gilles Bolduc, Caroline Durocher, Denis Labine, Élisabeth Liston, Marie-Pierre Taillon, Sylvie Trépanier

**Impression** : J.B. Deschamps inc.

**Tirage** : 43 500 exemplaires

**Dépôt légal** : Bibliothèque nationale du Québec, ISSN 0822-0395 Vol. 23, n° 2

N.B. – L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination et ne répond qu'à un souci de concision et de clarté.

Vous avez des commentaires, des suggestions ou des questions, veuillez vous adresser :

Mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Téléphone : 514 328-4038, Télécopie : 514 328-4299

Vous pouvez consulter l'Infonord sur notre site Internet [www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca), en sélectionnant l'arrondissement de Montréal-Nord.

Courriel : [info@mtlnord.ca](mailto:info@mtlnord.ca)